

Feu de camion contenant 6 tonnes d'explosifs



Feu de camion contenant 6 tonnes d'explosifs

Exercice départemental de sécurité dans un site Seveso

C'était le thème de l'exercice départemental de sécurité civile qui s'est déroulé mardi sur le site de Titanobel à St Maur, site de stockage d'explosifs classé Sévésos. Il s'agissait d'imaginer le scénario d'évacuation de la zone, des personnels de l'entrepôt et du camion. Objectifs généraux : tester la réactivité des services, l'engagement des moyens, la concertation avec l'exploitant, la remontée d'information.

Les sites classés Seveso sont des installations industrielles dangereuses répertoriées selon le degré des risques qu'elles peuvent entraîner. Selon le dernier recensement du 31 décembre 2014, il existe 1 171 sites Seveso en France. Ces sites sont eux-mêmes classés en deux catégories suivant la quantité de substances dangereuses utilisées. Risque important – 515 établissements et Risque majeur – 656 établissements. Certains sites SEVESO sont en outre classés « point d'importance vitale » et font ainsi l'objet d'un plan particulier de protection établi par les exploitants sous le contrôle des préfets, rappelle le ministère de l'écologie.

Un plan d'urgence interne et un plan d'urgence externe doivent être établis, des personnes compétentes doivent être capables de prendre immédiatement les bonnes décisions en cas d'accident. Il s'agit de « Plans de prévention des risques technologiques » (PPRT).

A ce jour, seulement 85% des PPRT ont été approuvés. La ministre Ségolène Royal a demandé aux préfets d'atteindre les 100% « au plus vite » exigeant une gestion du risque par les industriels, sous l'autorité des Etats. Elle s'applique au stockage comme à l'utilisation de matières dangereuses, dont la liste a été allongée: explosifs, élimination des déchets dangereux et nucléaires notamment.



Photo sdis